

ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU CONSERVATOIRE

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Pour reprendre les termes des statuts, *L'Association des parents et amis du conservatoire (Apac) a pour but de dynamiser le lien entre les adhérents, les élèves, les parents d'élèves, les amis, les professeurs et la direction du Conservatoire par des actions visant à faire connaître, apprécier et développer l'art musical.* Or, hormis la **bourse aux livres** qui a lieu chaque année dans le courant du mois de septembre, l'association offre plusieurs avantages exclusivement réservés à ses adhérents dont voici quelques exemples.

- **Achat de livres de formation et de partitions musicales** : les commandes prises en charge par l'association le jour de la **bourse aux livres** (voir ci-dessous), vous permettent de bénéficier d'une réduction importante et les livres commandés sont à prendre au conservatoire.

- **Avances de trésorerie, sans intérêts, pour l'achat d'instruments de musique (*) ou le réglage, accordage d'instruments rares (1)** : l'association peut aider à répartir la charge financière que constitue l'achat ou l'entretien d'un instrument de musique. Se renseigner auprès de son président pour les modalités.

- **Tarifs préférentiels pour les concerts de la saison 2017 - 2018:**

les adhérents bénéficient de 50 % de réduction sur le tarif réduit des spectacles organisés par le conservatoire dans les différentes salles de la ville. Pour bénéficier de 50% de cette réduction, il suffit, en achetant vos billets, de présenter votre carte Apac justifiant de votre adhésion pour l'année scolaire (**nombre de places indiqué sur la carte**).

- **Une aide financière pour les stages de musique et/ou de danse (*)** : elle peut être accordée aux élèves du conservatoire dont les parents sont adhérents (ou adhérents eux-mêmes pour les élèves adultes). Ceci est possible pour les participations aux stages de printemps ou d'été. Se renseigner sur les conditions et modalités pratiques auprès du professeur, de la direction du conservatoire ou du président de l'association. Ces aides peuvent être de 30 à 50% du prix du stage (le prix du transport est exclu) dans la limite de 250 €.

D'autres avantages sont réservés aux adhérents de l'Apac : **organisation de sorties** dans différents lieux, soit en matinée (samedi ou dimanche), soit en soirée dans la semaine (concerts, visites, etc.), **(2) informations** régulières sur les activités du conservatoire grâce au bulletin **Tempo** que les adhérents reçoivent gratuitement tous les deux mois, par exemple.

Ces avantages (exceptées les commandes passées le jour de la **bourse aux livres**) sont réservés aux adhérents sous certaines conditions et notamment celle d'être à jour de la cotisation annuelle (1er septembre au 31 août de l'année suivante) et d'avoir adhéré avant le 31 décembre de l'année en cours.

(*) Sous certaines conditions

(1) Instruments rares

(2) L'achat de billets pour les non adhérents est en fonction des places disponibles

Suite au verso

LA BOURSE AUX LIVRES

Elle aura lieu cette année le mercredi 12 septembre 2018, au conservatoire de 18 heures à 20 heures. Elle permet à tous les élèves (adhérents ou pas) d'échanger leurs livres, de les revendre d'occasion aux nouveaux élèves ou à ceux qui changent de niveau (en général à moitié prix). L'association peut informer du prix des livres, ce qui permet d'avoir une base sur laquelle peuvent s'effectuer les transactions. Celles-ci sont bien sûr sous la seule responsabilité des élèves ou de leurs parents. Les élèves qui le souhaitent peuvent commander leurs livres de formation musicale à tarif réduit (entre 10 et 15%).

Ainsi, les élèves qui montent de niveau ou les nouveaux inscrits ont donc deux possibilités : soit acheter les livres de formation musicale aux anciens élèves, soit les commander neufs auprès de l'association. Les commandes sont payables le jour même par **chèque** de préférence rédigé à l'ordre de l'Apac. Les livres sont à retirer à l'accueil du conservatoire, quelques jours plus tard. Les commandes de partitions ou de livres autres que ceux figurant sur la liste fournie lors de l'inscription au conservatoire, devront être accompagnées d'un chèque d'acompte de 10 €.

Attention : après la date de la *bourse aux livres*, les commandes sont uniquement réservées aux adhérents. De plus, à partir de cette année, la réduction ne sera plus que de 10%. Les commandes seront alors regroupées et transmises une fois par semaine. Un imprimé est à remplir identifiant la commande. Se renseigner à l'accueil du conservatoire.

Important : tout élève du conservatoire peut bénéficier de 10% de réduction dans une librairie musicale de son choix, sur présentation d'un justificatif d'inscription. Les librairies les plus proches sont situées rue de Rome (gare Saint-Lazare), Arioso par exemple et pour ne citer que celle-ci.

COTISATION

Le montant de la *cotisation* annuelle pour la saison 2018/2019 est maintenu à 17 euros. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante pour l'ensemble du foyer (père, mère et enfants à charge de moins de 18 ans). Les grands parents et autres membres de la famille peuvent également adhérer s'ils le souhaitent puisque l'association est ouverte aux parents et amis du conservatoire. Les parents et amis de la danse sont évidemment les bienvenus.

Toute l'équipe de l'Apac vous attend avec plaisir. N'hésitez pas à consulter notre site : <http://apac-gennevilliers.fr>

Marie-Hélène De Castro
présidente